

Dans la question de l'orientation économique du Grand-Duché, Auguste Thorn fut un des plus fervents partisans de la solution belge. Au demeurant — et tout en se mettant en quatre en faveur du référendum politique — il préconisa en la séance de la Chambre du 13-5-1919 la remise du référendum économique, du moins jusqu'à ce que fussent connues les conditions sous lesquelles la France et la Belgique seraient d'accord de conclure une union économique avec le Grand-Duché (13).

A la Chambre aussi il combattait, en le prétendant « plein d'erreurs », le rapport que J.-P. Kauffmann, président, et Jos. Linckels, vice-président de la Fédération des Associations Agricoles avaient élaboré au sein de la « Commission d'Etude des problèmes économiques posés par la guerre et ses conséquences éventuelles » (14). Auguste Thorn (secondé par ses collègues de Villers et P. Prum) apporta un tas d'arguments pour prouver qu'à l'encontre de ce que prétendaient les représentants officiels de l'agriculture — avantages du débouché que constituait la Lorraine pour le Luxembourg — le Grand-Duché tirerait bien plus de profit de l'exportation du surplus de sa production agricole vers les centres industriels de Liège.

En sa séance plénière du 31-5-1919, ladite Commission d'Etude décida d'élaborer une réponse aux observations présentées à la Chambre par les trois députés susmentionnés. La réponse, qui eut pour auteur MM. Steichen et Stumper, parut en brochure chez Buck sous le titre de « L'Agriculture luxembourgeoise et les Projets d'Union douanière ».

En fin de compte, l'Union économique avec la Belgique prônée par Auguste Thorn fut conclue. Mais il reste à établir si les destinées mirifiques que Thorn et ses collègues avaient fait entrevoir, notamment à l'agriculture luxembourgeoise, ont été réalisées.

Par arrêté ministériel du 28-8-1919, le Gouvernement institua la Commission de l'Œuvre de Secours aux Sinistrés de France et de Belgique. Auguste Thorn fit partie de cette commission dont Paul Wurth était la cheville ouvrière (v. fasc. XV, p. 368).

Il fut un des quatre délégués de la Commission qui se rendirent le 19-7-1920 à Rossignol pour assister à la cérémonie organisée à la mémoire des 123 habitants fusillés par les Allemands à Arlon le 26-8-1914 et laissant 64 veuves et 142 orphelins. « Cette fête (sic) fut des plus émouvantes ; trois évêques y célébrèrent des messes en plein air, et le père Henusse prononça un discours-sermon mémorable. La délégation luxembourgeoise déposa une couronne sur la tombe des corps martyrs qui avaient été amenés d'Arlon. » (15)

Enfin il fut membre du Comité central pour l'érection du « Monument du Souvenir » en l'honneur des Luxembourgeois qui avaient combattu sous les drapeaux des puissances alliées, pendant la première guerre mondiale (16).